

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	33
- représentés	7
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/09/21-19

OBJET : Demande de subvention auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 14 septembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Sylvie GAUTHIER	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Audrey TROIN	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Eric MASSON	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Laëtitia PICOT	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Roland BRUNO	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Jean PLENAT	Anne KISS	Michel FACCIN
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	Sylvie SIRI

Membres représentés :

Florence LANLIARD donne procuration à Frédéric BRANSIEC
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Michèle DALLIES
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Jean-Jacques COURCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016
Publication : 27/09/2016

Délibération n° 2016/09/21-19

OBJET : Demande de subvention auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Le rapporteur expose :

Suite à la création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au 1^{er} janvier 2013, le service de collecte des déchets ménagers a fait l'objet d'un transfert des différents marchés de prestations de service ou de régies communales. Les spécificités et typologies de collecte des déchets ménagers ont été conservées à l'identique dans la plupart des communes.

La Communauté de communes a lancé en 2013 un marché communautaire de prestation de service pour assurer le service de collecte des déchets. Ce marché prendra fin au 31 décembre 2018.

Dans un objectif d'optimisation du fonctionnement du service, il est prévu le lancement d'une étude concernant l'évaluation des performances et l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

L'objet de l'étude concerne :

- Diagnostic technique et organisationnel de la collecte des déchets ménagers et assimilés collectés en porte-à-porte, points de regroupement et en apports volontaires ;
- Evaluation des performances et des coûts du service ;
- Propositions de scénarii d'optimisation avec différents niveaux de services ;
- Proposition d'un plan d'action suivant les orientations retenues.

Cette étude est programmée en trois phases et comprend une partie « terrain » importante pour évaluer les taux de remplissage des bacs selon les différentes périodes de l'année afin d'ajuster les fréquences de collecte aux besoins du service à l'utilisateur.

Le montant estimatif de cette étude est de 100 000 € HT.

Le financement prévisionnel concerne la participation de l'ADEME à hauteur de 50 %.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R.2334-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/11/12-20 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 portant adhésion de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au SITMAT ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 12 septembre 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission déchets ménagers et assimilés du 15 septembre 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER le plan de financement et le montant prévisionnel de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés, tels que présentés dans le plan de financement, ci-après :

Intitulé de l'action	Montant HT estimé	Taux	Montant prévisionnel de subvention	Autofinancement TTC
INVESTISSEMENT				
Etude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés	100 000	50%	50 000	70 000

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à solliciter l'autorisation de procéder à la réalisation de l'étude sans attendre les notifications d'attribution de subvention.

Article 4 :

D'AUTORISER monsieur le président à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Article 5 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation